

Fh/dm

1.10. 1976

BUREAU DE L'INTEGRATION
du DPF et du DFEP

N o t e pour Monsieur l'Ambassadeur J o l l e s

Visite de M. Thorn. Les négociations entre la Suisse et les CE.

Le 21 avril à Bruxelles, une délégation suisse a entamé des négociations avec la Commission des CE au sujet des assurances directes (assurance-vie exceptée) en vue de la conclusion d'un accord dont le but consiste à donner, sur la base de la réciprocité, le libre-établissement - c'est-à-dire l'établissement non discriminatoire - aux agences et succursales des compagnies d'assurance.

Le 9 juillet, la Suisse, la CEE et ceux de ses Etats parties à l'Acte de Mannheim et à la Convention de la Moselle, ont paraphé un accord sur l'immobilisation temporaire des unités de batellerie fluviale sur le Rhin. Cet accord a pour objet de remédier à la situation difficile de la batellerie grâce à une immobilisation temporaire de la cale lorsque le niveau d'eau risque d'entraîner une offre excessive de la cale et de ce fait une forte baisse du prix de transport.

Le 11 mai se sont déroulées à Paris, au siège du Comité européen des ministres des transports (CEMT), les premières consultations - à caractère exploratoire - en vue d'un éventuel accord sur la libéralisation du régime applicable aux transports internationaux de voyageurs par route, effectués par autocars et autobus.

Le 22 juin et le 16 septembre ont eu lieu des négociations entre la Suisse et EURATOM, en vue d'explorer les possibilités de coopération dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la physique des plasmas. Le but de la coopération envisagée est de répartir et de coordonner le travail entre les Etats européens qui procèdent à des recherches en la matière.

./.

- 2 -

La Suisse a intérêt à l'introduction d'une réglementation uniforme de l'heure d'été pour l'ensemble de l'Europe. La Suisse serait prête d'introduire elle aussi l'heure d'été à ces conditions.

Le 22 mars et le 28 septembre se sont tenues des réunions d'experts entre la Suisse et la Commission dont le but a été de concrétiser l'information réciproque en matière de protection de l'environnement, conformément à l'échange de lettres du 12 décembre 1975. L'échange de vues a notamment porté sur la protection des eaux et les émanations.

Le Réseau d'informatique européen (EIN), qui a son origine dans le programme COST-11 et dont un centre nodal est installé au centre de calcul de l'EPF de Zurich, est entré dans sa phase d'essais. Le 11 juin, les chefs des missions suisses et autrichiennes auprès des CE ont signé une déclaration commune en vue d'une coopération dans le domaine de la recherche des matériaux supraconducteurs, d'importance croissante pour la technique de l'énergie et de l'électricité.

